



Arrêté du maire de la commune de BLOYE -74150- HAUTE-SAVOIE

OBJET : ARRETE D'INTERDICTION DE CIRCULATION EN RAISON D'UNE FÊTE AU LIEU DIT DE BALLENTRAND

Le Maire de BLOYE, Haute-Savoie,

Vu l'article 2212-2 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°95-73 du 21 janvier 1995 d'organisation et de programmation relative à la sécurité (article 23, 1^{er} alinéa)

Vu le décret n°97-646 du 31 mai 1997 relatif à la mise en œuvre de service d'ordre par les organisateurs de manifestations sportives, récréatives ou culturelles (journal officiel du 1^{er} juin 1997)

Vu le Code de la route ;

Vu la demande en date du 19 Mai 2025, de Madame Marie-Claire PAGET pour l'organisation d'une fête équestre/du club au hameau Ballentrand le Samedi 14 Juin 2025 ;

Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation dans un but de sécurité publique aux alentours ;

Vu l'intérêt général ;

ARRÊTÉ

Article 1 : La circulation des véhicules sera interdite au lieu dit «Ballentrand», centre équestre le Samedi 14 Juin 2025 à partir de 15h00 jusqu'au dimanche 15 Juin 2025 03h00.

Article 2 : La circulation habituelle sera rétablie à 03h30, le dimanche 15 juin 2025.

Article 3 : La signalisation réglementaire sera mise en place par l'agent technique de la commune de Bloye. En terme de sonorité, l'heure maximale sera de 1h00 du matin dans la nuit du dimanche 15 Juin 2025.

Article 4 : Monsieur le Maire de Bloye, Monsieur le Commandant de Gendarmerie de Rumilly, Monsieur le Chef de corps des Services du CERD d'Alby-sur-Chéran, Madame Marie-Claire PAGET, organisatrice de la fête, sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'application du présent arrêté qui sera affiché et annexé au registre des arrêtés du Maire.

Article 5 : Une copie du présent arrêté sera transmise :

- à Monsieur le Commandant de Gendarmerie de Rumilly
- Monsieur le Chef de corps des Services de secours de Rumilly
- au CERD d'Alby-sur-Chéran
- à Madame Marie-Claire PAGET
- Affichage au panneau d'affichage de la mairie

Acte rendu exécutoire après publication ou affichage en date du :

Le Maire, Patrick DUMONT



Fait à BLOYE, le 20 Mai 2025

Le Maire,

Patrick DUMONT

